

# Cellule captages

Protéger  
votre  
ressource  
en eau

avec les  
agriculteurs  
et viticulteurs

# QU'EST-CE QU'UNE AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE ?



## UN PÉRIMÈTRE POUR AGIR

Une Aire d'Alimentation de Captage (AAC) est définie comme l'ensemble de la surface sur laquelle l'eau, qui s'infiltré ou ruisselle, alimente un captage.

Toutes les activités situées sur ce territoire peuvent avoir un impact sur la qualité de l'eau captée.

Un plan d'actions est défini sur chaque AAC, pour adapter les activités humaines (agriculture, industries, particuliers, infrastructures...) et ainsi limiter les risques de pollution des captages d'eau potable.

Il permet d'agir de façon préventive par la mise en œuvre de pratiques agricoles et non agricoles favorables à la qualité de l'eau.

Le déploiement d'un plan d'actions constitue un projet territorial qui nécessite une démarche volontaire de co-construction forte de l'ensemble des acteurs concernés.

## LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU : L'AFFAIRE DE TOUS

Les collectivités, responsables de la distribution de l'eau et de sa qualité doivent assurer à leur population une eau conforme aux normes en limitant les risques de pollutions des captages.

Pour cela, la collectivité peut réaliser une étude AAC, en plusieurs étapes :

- La délimitation hydrogéologique du périmètre de l'AAC
- La réalisation d'un diagnostic multi-pression
- L'élaboration, en concertation avec des partenaires techniques, d'un plan d'action, pour répondre aux problématiques identifiées.

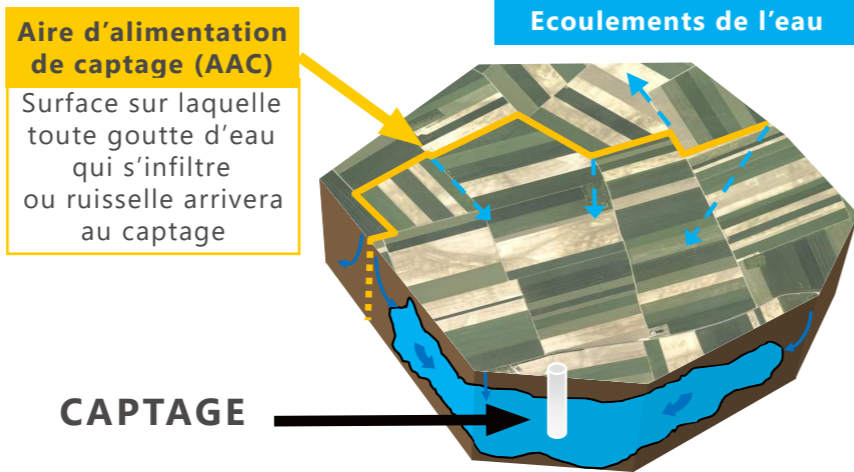
L'Agence de l'Eau Seine Normandie est un acteur incontournable dans ces démarches. Elle finance l'ensemble des actions qui contribuent à préserver la ressource en eau.



### Témoignage de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne

Roger MIGUEL, Vice-Président Eau potable et Rivières de la CCPC pendant l'étude Aurélien CESTIA, chargé de mission Eau potable à la CCPC

« L'objectif de l'étude AAC est de proposer des axes d'amélioration retranscrits en actions concrètes dans un plan d'actions. L'idée n'est pas de pointer du doigt certaines pratiques ni de stigmatiser qui que ce soit mais juste de présenter de façon objective ce qui est déjà bien fait et ce qui peut encore être amélioré ».



### RÔLE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARNE



La cellule captage de la Chambre d'agriculture, joue un rôle essentiel depuis plus de 20 ans dans ces démarches de protection de l'eau. Grâce à sa connaissance de l'agriculture locale, elle accompagne les collectivités dans :

- Le suivi du volet agricole et viticole de l'étude AAC.
- La mise en œuvre du volet agricole du plan d'actions, par l'animation et la sensibilisation des groupes d'agriculteurs/viticulteurs concernés par les AAC.



### CHIFFRE CLÉ

#### Plus de 60 captages

accompagnés par la Chambre d'agriculture en 2023, alimentant 420 000 habitants, soit 75 % de la population départementale.



## Réseaux de reliquats



Ces réseaux sont mis en place sur des AAC avec un enjeu «nitrates». L'objectif ? Ne pas dépasser le seuil fixé de reliquats début drainage (RDD), afin de réduire la concentration en nitrates au captage.

Pourquoi suivre le RDD ? Mesuré à la fin de l'automne, il correspond à la quantité d'azote restant sous les parcelles avant les pluies hivernales. Moins il reste d'azote, moins il y aura de fuites de nitrates par lessivage.

Les exploitants engagés dans ces réseaux de mesure du reliquat travaillent ainsi sur la mise en œuvre de pratiques permettant de piéger l'azote : implantation de Cultures Intermédiaies Pièges à Nitrates (CIPAN) performantes et gestion efficace des repousses de colza.

Les tournées à l'automne avec les exploitants permettent de constater l'efficacité du piégeage de l'azote par les CIPAN et de réfléchir aux améliorations techniques possibles.



### 108 exploitants

dans ces réseaux, soit 3819 hectares engagés en 2022.



### CHIFFRE CLÉ



### Témoignage

de Grégoire MAZZINI, viticulteur récoltant-manipulant à Courcelles-Sapicourt

« J'ai suivi l'accompagnement technique individuel proposé par la Chambre d'agriculture de 2016 à 2019. J'avais pour objectif d'atteindre la certification Viticulture Durable en Champagne (VDC) et je ressentais le besoin de me perfectionner sur les exigences de son cahier des charges.

Le temps qui m'a été consacré en accompagnement individuel, ainsi que les échanges suscités par les animations collectives proposées par la cellule captages, m'ont beaucoup aidé à progresser et à atteindre aujourd'hui la certification VDC. »



## Techniques alternatives

Les viticulteurs peuvent bénéficier, durant 3 ans, d'un accompagnement personnalisé. Après un diagnostic initial d'exploitation, viticulteur et conseiller établissent un plan de progrès avec des objectifs annuels. L'accompagnement peut notamment porter sur la diminution du recours aux produits phytosanitaires et aux fertilisants, mais aussi sur la prévention des pollutions ponctuelles, le travail du sol, l'enherbement, ...

En grandes cultures, des groupes collectifs sont mis en place sur certaines AAC. L'objectif est d'accompagner les exploitants vers une diminution de leur recours aux produits phytosanitaires, et de les amener à mettre en œuvre, partager et échanger leurs expériences sur des pratiques alternatives.



### CHIFFRE CLÉ

#### 39 %

c'est la baisse de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) moyen des viticulteurs après 3 ans de suivi.

# Des actions réparties sur l'ensemble du territoire



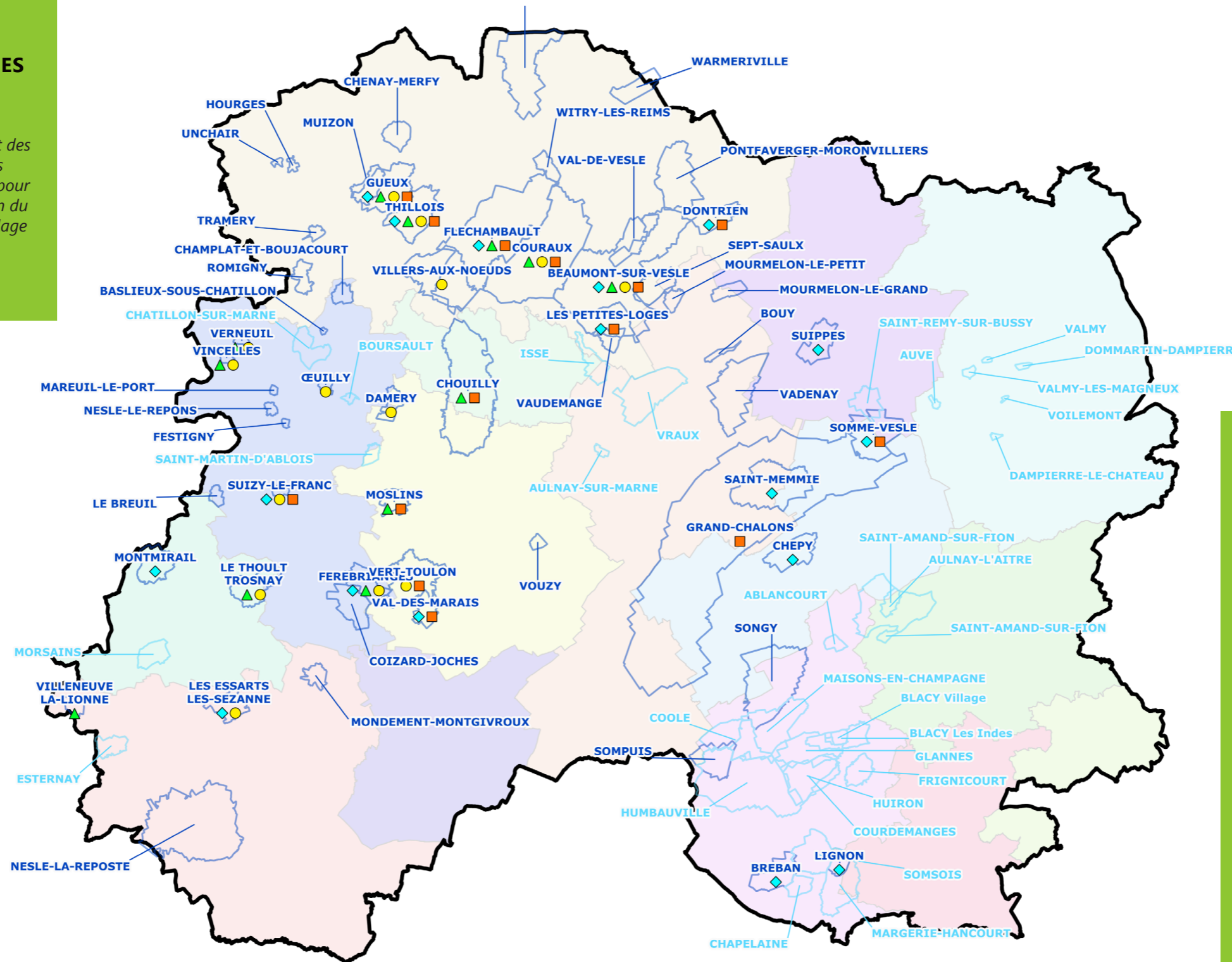
## DES CULTURES À BAS NIVEAU D'IMPACT POUR LES CAPTAGES

Les cultures « Bas Niveau d'Impacts » sont testées dans les AAC. Leur intérêt : de très faibles besoins en engrais et produits phytosanitaires. Les travaux en cours ont pour objectif d'étudier la faisabilité technique de ces cultures et les filières de valorisation économiques possibles ; en partenariat avec les collectivités locales. Les cultures testées : Miscanthus, silphie, sainfoin, chanvre, ...



## DES ANIMATIONS TECHNIQUES POUR LES AGRICULTEURS ET VITICULTEURS

La Chambre d'agriculture organise régulièrement des démonstrations d'outils ou des visites de parcelles pour mettre en avant des techniques vertueuses pour la qualité de l'eau. Sont ainsi promues l'utilisation du désherbage mécanique, l'enherbement ou le paillage des vignes, l'agriculture et la viticulture bio...



### Légende :

- AAC dont le plan d'action agricole/viticole est suivi par la Chambre d'Agriculture de la Marne
- AAC dont le plan d'action est en cours de lancement ou de construction

- Actions en cours ou passées :
- Accompagnement Technique
- Culture à Bas Niveau d'Impact

- ▲ Remise en Herbe
- ◆ Réseau de Reliquats

Situation des AAC Marnaises en Janvier 2023



## POURQUOI ENGAGER UNE ÉTUDE AAC ?

« L'intérêt est d'informer puis de fédérer l'ensemble des usagers de l'eau sur un territoire. Qu'il soit simple particulier ou exploitant agricole ou viticole, chacun a un rôle à jouer dans la préservation des ressources en eau.

La cellule captage de la Chambre d'Agriculture apporte son expertise concernant la protection des ressources mais surtout un appui et des connaissances techniques dans le domaine agricole et viticole qu'une collectivité ne possède pas en interne. Cela facilite énormément les échanges avec les professionnels avec lesquels les plans d'actions sont co-construits.»

**Roger MIGUEL**, Vice-Président Eau potable et Rivières de la CCPC pendant l'étude,

**Aurélien CESTIA**, chargé de mission Eau potable à la CCPC



Ces certifications concilient l'activité agricole et viticole avec la protection des ressources, par des pratiques favorables à l'environnement et la limitation du recours aux intrants.

La promotion de ces labels environnementaux est un des leviers des plans d'actions pour protéger la qualité de l'eau.

Des formations, réunions, animations sont donc proposées aux exploitants, pour les accompagner vers ces démarches, en collaboration avec les partenaires : coopératives agricoles et viticoles, Bio en Grand Est,...

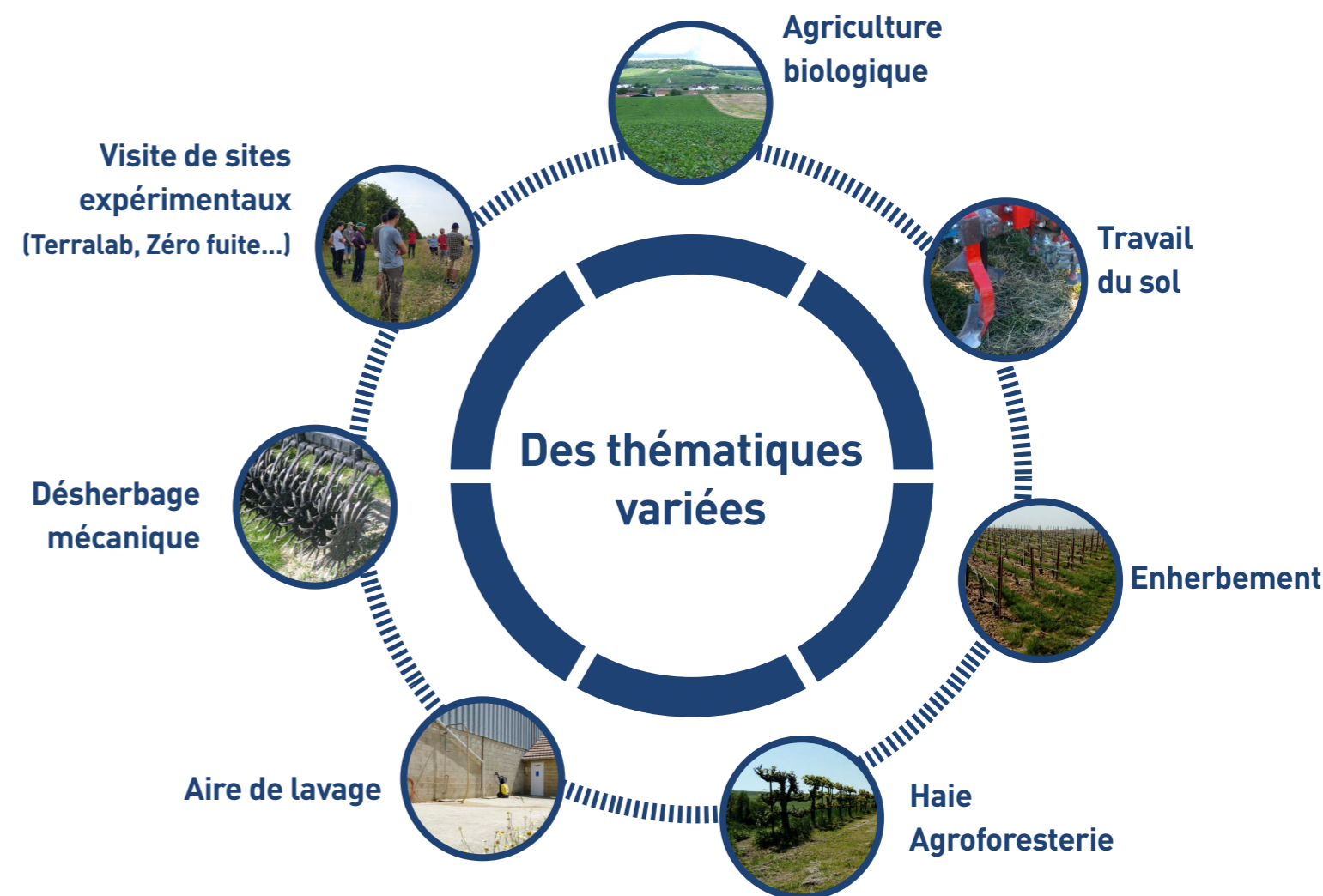
\* HVE : Haute Valeur Environnementale  
VDC : Viticulture Durable en Champagne  
Bio : Agriculture et viticulture biologique

**CHIFFRES CLÉS**

- 2614** exploitants marnais certifiés HVE (2022)
- 667** exploitations marnaises certifiées AB (2021)
- 3000** exploitations champenoises certifiées en Viticulture Durable en Champagne (janvier 2022)



**PANORAMA DES ANIMATIONS PROPOSÉES PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARNE**



**Remise en herbe localisée**

**Témoignage de Cécile FRANQUET**  
Agricultrice à Moslins

« Attentifs à la santé publique et bien conscients de la responsabilité qui nous incombe, en tant qu'exploitant des terres près des sources qui alimentent l'agglomération d'Épernay, nous avons accepté de réaliser une bande enherbée sur une zone très sensible, afin de préserver la qualité de l'eau ».

Au sein d'une AAC, l'occupation des sols impacte fortement la qualité de l'eau. Des surfaces enherbées ne recevant pas d'intrants et positionnées de manière stratégique par rapport aux transferts d'eau, permettent de limiter les risques de pollutions diffuses.

Dans la Marne, une MAEC (Mesure Agro-Environnementales et Climatiques) peut être proposée et incite à la remise en herbe de parcelles agricoles, en indemnisant les agriculteurs pour compenser partiellement la perte de production.

Afin d'avoir un effet maximal sur l'amélioration de la qualité de l'eau, ces surfaces enherbées sont placées sur les zones de forte vulnérabilité de l'AAC.

**CHIFFRES CLÉS**

- 295 ha** remis en herbe entre 2019 et 2022 sur 13 AAC

**POINTS FORTS DES ACTIONS CAPTAGE**

- Un suivi des études AAC, du département en partenariat avec les collectivités
- Une diversité des thèmes abordés et des méthodes de sensibilisation des exploitants agricoles et viticoles.
- Des accompagnements individuels permettant une réelle évolution des pratiques
- Des accompagnements collectifs suscitant les échanges entre exploitants
- Une dynamique pérenne dans les territoires agricoles et viticoles

→ Sur les 10 dernières années, des résultats positifs : une amélioration, et a minima une stabilisation, de la qualité des eaux souterraines sur les captages suivis.

**NOS ENGAGEMENTS POUR L'AVENIR**

- Poursuivre l'accompagnement des collectivités lors de nouvelles études AAC
- Sensibiliser toujours plus d'exploitants aux enjeux de la protection de l'eau
- Accompagner les évolutions de pratiques toujours sur la base du volontariat
- S'impliquer dans des projets de territoires pour la protection de la ressource

→ **Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau. Les temps de transferts jusqu'aux nappes souterraines étant parfois très longs, l'efficacité des actions menées se verra à long terme.**



Faites appel à votre  
Chambre d'agriculture  
et **travaillons  
ensemble**  
pour faire vivre  
vos projets

## Vos interlocuteurs

**CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARNE**

**Cellule Captages**

Maison des Agriculteurs

2 rue Léon Patoux, 51100 REIMS

Tél. 03.26.77.36.50

anais.delbarre@marne.chambagri.fr  
guillaume.turck@marne.chambagri.fr

[marne.chambre-agriculture.fr](http://marne.chambre-agriculture.fr)



Avec le soutien financier de

